



LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE

3 RUE CEPRE 75015 PARIS – 01 42 73 90 07 – transformation@sportadapte.fr

Siret n° 311 463 210 00055 – Code APE 9312Z – Association loi 1901
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 08 544 75 auprès de la région Ile de France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Pour une éthique de l'accompagnement, éducatif, thérapeutique et social. Pour une approche transversale des enjeux professionnels afin d'innover, créer, élaborer en équipe.

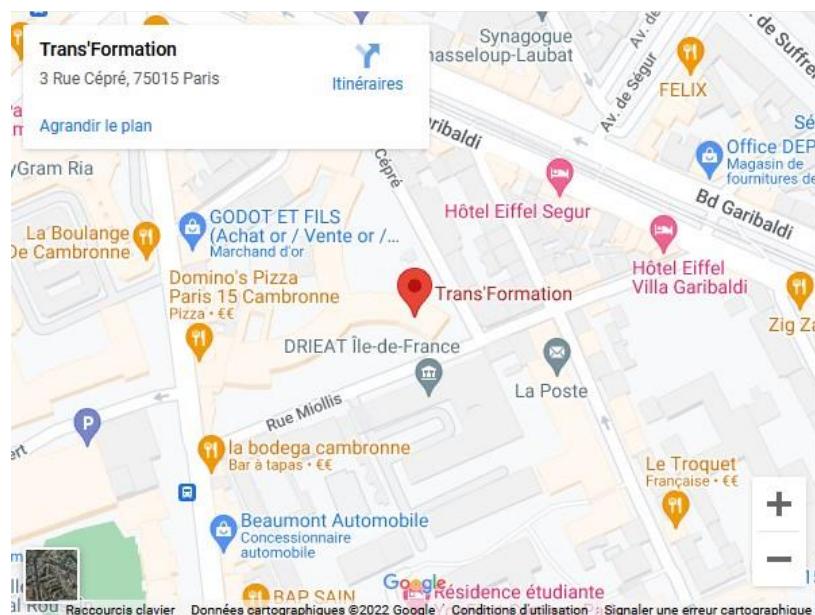
2

Trans'Formation met à votre disposition ce livret destiné à vous informer du déroulement de votre formation en présentiel et/ou en FOAD. Vous y trouverez les modalités pratiques sur le déroulement pédagogique et les démarches administratives qui accompagneront votre projet de formation.

Ce livret est à votre disposition sur notre site internet et vous est transmis avec votre convocation à une formation

<http://transformation.ffsportadapte.fr/>

Nous bureaux sont situés :



Trans'Formation est l'organisme national de formation de la Fédération Français du Sport Adapté (FFSA) et interlocuteur du ministère des Sports pour la conception de diplômes professionnels à l'attention des acteurs du champ spécialisé dans le domaine des activités physiques et sportives adaptées.

Notre offre de formation s'adresse aux professionnels du médico-social, de la santé mentale, de l'aide sociale à l'enfance, de la réinsertion sociale mais également à toute personne en recherche d'une qualification professionnelle, de développement de ses compétences ou ayant un projet de reconversion.

3

Nos principaux domaines de formation :

- Sport et autisme
- GEM- vie associative et participation des adhérents
- Animer des activités physiques, sportives ou corporelles

La préparation des diplômes suivants :

- Le DEJEPS APSA : diplôme d'état de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du sport – Activités physiques et sportives adaptées
Niveau 5 (Bac +2) – Inscrit au RNCP
Trans'Formation est le seul organisme de formation habilité à proposer cette formation
- Le Certificat Fédéral Sport et autisme
- Le diplôme d'Initiateur en activités motrices

NOS ENGAGEMENTS :

- Une cohérence avec la pratique professionnelle par des mises en situation pratiques auprès de personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou en souffrance psychique ;
- Une attention à prendre soin du dispositif institutionnel afin que les actions éducatives, thérapeutiques et inclusives puissent avoir du sens ;
- Une responsabilité éthique pour soutenir le sujet dans son trajet de vie et ses collègues dans le travail en équipe ;
- Des conceptions et une méthodologie de formation centrée sur la place de la personne en situation de handicap mental ou en souffrance psychique dans le contexte d'un travail en équipe pluridisciplinaire afin qu'elle puisse être écoutée dans son expression, ses aspirations, ses projections et partir ainsi à la conquête de son autonomie ;
- Une conception d'ateliers d'activités (corporelles, physiques et sportives, artistiques) comme médiations à visée éducative, thérapeutique ou sociale ;
- Solliciter les professionnels à mobiliser leur créativité au service du projet personnalisé de chacune des personnes accueillies ;

4

Nos formations sont proposées en présentiel, en inter, en intra

Des séquences de formation en FOAD sont proposées dans le cadre de la formation du DEJEPS APSA

L'EQUIPE DE TRANS'FORMATION

Les formateurs sont choisis en fonction de leurs compétences dans les domaines d'intervention et pour leurs aptitudes pédagogiques reconnues.

Professionnels du secteur médico-social, professeurs et enseignants d'Université, psychologue clinicien, chargés de projets, éducateurs sportifs assurent la conception et la réalisation des actions de formation en inter mais également en intra.

5

Les permanents :

Patrick BIDOT, Directeur et CTN

06 76 21 34 00 - patrickbidot@neuf.fr

Isabelle GOUIN, Chargée de formation

01 42 73 90 07 - isabelle.gouin@sportadapte.fr

Franck EVENO, chargé de mission, formateur

07 87 97 77 58 – franck.eveno@sportadapte.fr

NOTRE ENGAGEMENT QUALITE :

Trans'Formation a obtenu la certification QUALIOPI pour ses actions de formation



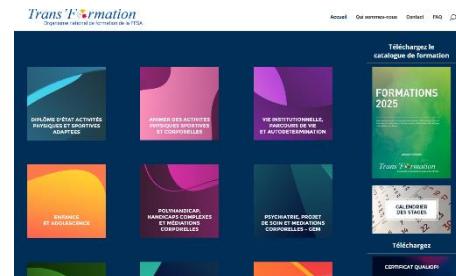
Trans'Formation est référencé au Datadock depuis 2017



NOS SUPPORTS POUR VOUS INFORMER :

Le Site internet :

<http://transformation.ffsportadapte.fr/>



L'Essentiel de Trans'Formation (notre newsletter mensuelle)



Le livret d'accueil des stagiaires

Le livret d'accueil des personnes en situation de handicap (sur le site internet)

Pour accéder à tous les supports ci-dessus, scannez le QR Code pour vous rendre sur le site internet :



LES LIEUX DE FORMATION :

Les formations proposées par TRANS'FORMATION se déroulent sur plusieurs sites en France qui disposent d'équipements sportifs, de salles de formation, d'hébergement et restauration permettant d'accueillir nos groupes de stagiaires dans les meilleures conditions.

Selon le thème de la formation, nous privilégions les sites qui disposent des installations les plus adaptées. Ce lieu est précisé sur les différents supports de présentation des actions (nom de la ville) et sur la convocation nous indiquons les coordonnées de l'établissement choisi.

7

BOULOURIS (83) :

- CREPS, 346 bd des mimosas

EVRON (53):

- Jardin Aquatique, rue Alain Vadepied

ORBEY (68) :

- Auberge les O WELCHES

LIMOGES (87) :

- CHEOPS 87, 55 rue de l'Ancienne E.N.I.

PARIS (75):

- Dans nos locaux, siège de la FFSA, 3 rue Cépré 75015 Paris
- FIAP Jean Monnet, 30 rue Cabanis 75014 Paris

STRASBOURG (67) :

- Chambre de commerce et d'Industrie, 234 avenue de Colmar
- Espace COLOD'ART, 28 rue du Marechal Lefebvre

LES MODALITES D'ORGANISATION :

L'inscription à une formation :

Les inscriptions sont effectuées par les stagiaires ou leur employeur en complétant la fiche d'inscription mise à disposition sur le site internet et le catalogue de formation.

Dès réception de la fiche d'inscription, Trans'Formation confirme, par mail, la réception de la demande d'inscription au stagiaire ou à son employeur et établi :

- Une convention de formation si la formation est financée par l'employeur
- Un contrat de formation si le stagiaire finance lui-même la formation

8

La convention ou le contrat sont transmis, par mail, accompagné de :

- la fiche programme détaillée précisant les prérequis, les objectifs, le contenu, les moyens pédagogiques et d'évaluation, le public visé, les dates, lieu, durée, tarifs, noms et qualités du ou des formateurs.
- Les CGV
- Le règlement intérieur

L'employeur ou le responsable formation a au préalable vérifié que vous remplissez les prérequis s'il y en a pour vous inscrire afin que le contenu corresponde à vos besoins en terme d'acquisition ou développement des vos compétences.

La convocation à la formation :

La convocation est envoyée, un mois avant le début de la formation, par mail au stagiaire et par courrier à l'employeur, accompagnée des documents suivants :

- L'emploi du temps
- La liste des stagiaires
- Un questionnaire « prérequis » à compléter par le stagiaire et à nous renvoyer
- Une fiche à compléter pour la réservation de l'hébergement ou de la restauration sur place ou une liste d'hôtels

Les modules de formation en FOAD (concerne uniquement les stagiaires inscrits à la formation du DEJEPS APSA), la convocation est transmise par mail avec le lien ZOOM permettant de se connecter à l'heure indiquée.

Hébergement / restauration :

Nous proposons de réserver pour les stagiaires leur hébergement et la restauration sur certains lieux de formation. Pour chaque action de formation il est précisé les prestations proposées :

- Pension complète : Hébergement en chambre individuelle, petits déjeuners, déjeuners et dîners (à partir de la veille du début de la formation jusqu'au dernier jour). Le dîner du dimanche soir n'est pas toujours proposé et cette précision figure sur la convocation
- La demi-pension : Hébergement en chambre individuelle, petits déjeuners, déjeuners (à partir de la veille du début de la formation jusqu'au dernier jour). Les dîners sont libres
- Les repas du midi du lundi au vendredi
- Aucune prestation. Dans ce cas, nous communiquons les adresses d'hôtels et de restaurants situés à proximité du lieu de la formation

Les hébergements sont proposés sur le lieu de la formation ou à proximité.

Les réservations ne sont prises en compte qu'à la condition que le stagiaire ou son employeur ait renvoyé à Trans'Formation, la fiche de demande d'hébergement ou restauration dans les délais indiqués lors de l'envoi de la convocation.

Trans'Formation refacture à la fin de la formation la prestation réservée. Les stagiaires ne règlent rien sur place.

Durée des formations – horaires :

- 35 heures = 5 jours
- 40 heures = 5 jours
- 28 heures = 4 jours
- 21 heures = 3 jours
- 20 heures = 4 jours

Nos formations de 5 jours débutent, le lundi matin à 9h et se terminent le vendredi à 12h. Pour tous les stages, les horaires sont précisés sur l'emploi du temps transmis avec la convocation. Les horaires peuvent être aménagés avec les formateurs en fonction des impératifs des stagiaires ou des structures d'accueil.

L'accueil en formation

Les stagiaires doivent être présents à l'heure indiquée sur la convocation et respecter les horaires indiqués sur l'emploi du temps. En cas de retard ou d'absence, il est impératif de prévenir Trans'Formation. En cas d'absence, le stagiaire en informe également son employeur.

Les documents remis sur place :

Les formateurs remettent aux stagiaires les documents suivants :

- Les supports de formation
- La feuille d'émargement à signer chaque demi-journée qui permet de s'assurer de l'assiduité et destinée au financeur de la formation
- L'attestation de présence en deux exemplaires à signer, un exemplaire est conservé par le stagiaire et l'autre par le formateur
- Une attestation de fin de formation (pour les formations non diplômantes)
- Une fiche d'évaluation de la formation à compléter sur place permettant une analyse « à chaud » à partir des questionnements personnels en articulant le propos autour du projet de formation, des éléments que le stagiaire pense pouvoir réinvestir et son point de vue sur l'interaction pédagogique
- Un questionnaire de satisfaction est envoyé par mail à la fin de la formation pour donner un avis sur les conditions d'accueil, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ou remis pendant la formation. Ces données nous permettent d'évaluer la qualité de nos formations et de communiquer les résultats sur notre site internet

Trans'Formation a mis en place un processus d'analyse des fiches d'évaluation permettant de prendre en compte les remarques ou les difficultés rencontrées par les stagiaires afin d'apporter des réponses ou des solutions correctives appropriées.

Pour les modules de formation en FOAD (concerne uniquement les stagiaires inscrits à la formation du DEJEPS APSA), les formateurs envoient :

- Un certificat de réalisation après chaque session

Fin de la formation :

Trans'Formation envoie la facture des coûts (pédagogiques et/ou hébergement/repas) à l'employeur ou à l'organisme financeur ou au stagiaire accompagnée de l'attestation de présence signée.

Une fiche d'évaluation « à froid » est envoyée au stagiaire, 3 mois après la réalisation de l'action de formation.

Des enquêtes sont réalisées auprès des Promos de stagiaires ayant effectués la formation du DEJEPS APSA, 6 mois après la fin de la formation et 2 ans après.

Absence/retard/annulation de la formation

Toute absence, retard, ou annulation doit être signalé à Trans'Formation, par téléphone en cas d'empêchement de dernière minute et ensuite par mail. La convention ou le contrat de formation précise les modalités applicables et les délais pour pouvoir annuler sa participation à une formation et les cas où des pénalités peuvent s'appliquer (annulation de dernière minute sans prévenir ou sans motif impérieux).

Si la formation est financée par son employeur, le-la stagiaire doit l'informer également de son incapacité à se rendre sur le lieu de la formation.

La présence des stagiaires est obligatoire aux heures indiquées sur l'emploi du temps.

LES MODALITES SPECIFIQUES APPLICABLES AUX STAGIAIRES INSCRITS A LA FORMATION DU DEJEPS APSA

Les modalités précédentes s'appliquent aux stagiaires qui effectuent la formation du DEJEPS APSA mais cette formation modulaire étant réalisée sur plusieurs mois, des modalités d'organisation particulières s'appliquent :

Rappel :

- Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport – activités physiques et sportives adaptées
- Niveau 5 – Inscrit au RNCP N°37194 – Code CPF 240316
- Durée de la formation : 22 mois
- 520 h en centre (dont 30 h en FOAD)
- 420 h stage en établissement spécialisé
- 30 h en association sportive

12

Positionnement à l'entrée en formation :

Tous les candidats doivent effectuer un positionnement à l'entrée en formation dans l'année précédent l'entrée en formation (la formation débute en janvier 2025, le positionnement doit être effectué courant 2024).

- Le/la candidat-e envoie la fiche d'inscription à Trans'Formation en indiquant la session de positionnement choisie
- Trans'Formation confirme l'inscription à la session et envoie au candidat-e deux dossiers à compléter :
 1. Le dossier vérification des exigences à renvoyer à la date indiquée, par courrier, accompagné de tous les justificatifs demandés
 2. Le dossier « préparer le positionnement » à compléter de la page 13 à 18 et à renvoyer par mail accompagné d'un CV
- Dès réception des 2 dossiers, Trans'Formation envoie une convocation au candidat-e

A l'issue du positionnement :

Le/la candidat-e reçoit :

- Un courrier d'admission
- Le parcours individualisé de formation
- Le devis

Ces éléments permettent au candidat-e d'effectuer les démarches pour obtenir le financement de la formation.

IMPORTANT : Les candidats qui souhaitent effectuer une demande de financement auprès de Transitions Pro dans le cadre d'un Projet de Transition professionnelle (doivent effectuer le positionnement à l'entrée en formation en tenant compte des délais de traitement donnés par cet organisme (dates des commissions d'attribution des financements).

Le candidat peut prendre contact avec Transitions Pro, effectuer un CEP (conseil en évolution professionnelle) et débuter les démarches mais le dossier ne pourra être finalisé sur l'espace dédié qu'une fois le positionnement réalisé car nous devons transmettre un bilan de ce positionnement.

13

Inscription à la formation du DEJEPS APSA :

Le/la candidat-e ou son employeur s'inscrit à la formation lorsque le financement de cette dernière a été validé par le financeur en complétant la fiche d'inscription disponible sur le site internet.

- ✓ **Se référer aux pages 8 à 11 pour les modalités d'organisation et d'inscription à la formation.**

Modalités spécifiques pour les stagiaires inscrits en DEJEPS APSA :

1. Le stage en structure spécialisée

Le lieu du stage doit être défini avant l'entrée en formation et donne lieu à la signature d'une convention de stage entre la structure d'accueil, l'organisme de formation et doit être signée également par le stagiaire, le tuteur institutionnel et le tuteur pédagogique

- La planification des temps « en structure spécialisée » est définie entre le stagiaire et la structure d'accueil en complétant un tableau joint à la convention de stage
- Chaque mois le stagiaire transmet un relevé des heures de stage effectuées à l'organisme de formation

Ces modalités s'appliquent quelle que soit la situation du stagiaire (salarié de la structure, en contrat de professionnalisation, en stage)

2. Les temps de certification

Les certifications UC1, 2 et 3 sont effectuées sur les temps de formation en centre (modules) et l'UC4 sur le lieu du stage

Les stagiaires doivent envoyer des documents (rapports de stages, mémoire...) à Trans'Formation pour valider les certifications. Avant chaque certification, les stagiaires reçoivent, par mail, une note précisant les documents attendus, le détail des épreuves, les horaires. Les documents devront être impérativement transmis aux dates indiquées, par courrier en deux exemplaires.

Après la certification, les stagiaires reçoivent une attestation indiquant si la certification a été validée ou pas. Un rattrapage peut être programmé en cas d'échec.

14

3. La FOAD

Les sessions de FOAD (formation à distance) sont programmées pour les stagiaires inscrits en formation du DEJEPS APSA uniquement. Un calendrier prévisionnel est remis avant le début de chaque période de FOAD.

Ces sessions d'une durée de 3 heures font partie de la formation « en centre de formation » et sont obligatoires, au même titre que la participation aux modules.

Les stagiaires reçoivent un mail avant chaque session avec un lien permettant de se connecter à la plateforme ZOOM.

A l'issue de la session un certificat de réalisation est envoyé aux stagiaires.